

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Contrat régional de développement durable -«Charte des manifestations» - Demande de subvention

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du contrat régional de développement durable (CRDD) intervenu entre le Conseil Régional et la Communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais, la Région entend accroître l'autonomie des territoires par la mise en œuvre de délégations de crédits, c'est le cas de la « Charte des manifestations ».

Le principe général de ce dispositif est le soutien aux manifestations artistiques d'une part et aux autres manifestations d'autre part (sport, santé, insertion, économie,...). Il a permis, de 2007 à 2013, durée du contrat, d'apporter une aide à un grand nombre de projets portés soit par des associations, soit par des collectivités du territoire. Ce contrat arrive à son terme fin 2013 avec un solde de crédits non affectés d'environ 90 000 €, sur les 845 000 € inscrits au titre de la charte des manifestations.

La CAPC souhaite solliciter auprès du Conseil Régional, sur ce reliquat de crédits, un soutien à l'occasion des manifestations inaugurales de l'Ancien Théâtre. En effet, les travaux de restauration de ce lieu de prestige vont prochainement s'achever et il ouvrira ses portes en décembre 2013. A cette occasion, la collectivité programme un certain nombre de manifestations durant la période du 5 au 15 décembre 2013, mettant en valeur aussi bien la restauration et le patrimoine, que la préfiguration de l'utilisation future du lieu (théâtre, musiques, lyrique, conte, danse...). Au vu de la programmation artistique, le plus souvent professionnelle, le budget des animations liées à l'inauguration est estimé à 145 000 €.

*** * * * ***

VU l'article 3 alinéa II - 4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence entretien, gestion et aménagement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'avis du comité technique local des instances du Conseil Régional et de la CAPC qui s'est réuni en séance le 22 mai 2013,

Délibération du bureau prise par délégation

du 9 septembre 2013

n° 14

page 2/2

CONSIDERANT l'intérêt de ces actions en matière d'animation et de valorisation du territoire,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter le Conseil Régional dans le cadre du CRDD, au titre du solde des crédits délégués pour les manifestations, conformément au plan de financement ci-dessous :

	DEPENSES		RECETTES
Manifestations inaugurales Ancien Théâtre	145 000 €	CAPC	72 500 €
		Conseil Régional charte des manifestations	72 500 €
TOTAL	145 000 €		145 000 €

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces opérations.

La recette correspondante sera imputée sur le compte 33 / 7472 / 5100.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 12/09/2013 n° 5893
Publié au siège de la CAPC, le 12/09/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER